

L'an mil huit cent sept le onze du mois de décembre neuf heures du matin pardevant nous maire officier de l'Etat civil de la commune de wizernes département du pas de calais canton de lumbré, sont comparu Bernard joseph marlier agé de cinquante sept ans ménager pere de la défunte et jean mari paris agé de quarante huit ans voisin, tout deux domiciliés a wizernes, lesquels nous ont déclaré que le dix de decembre presente année six heures

du soir, petronille josephe marlier agée de vingt cinq ans fille legitime de bernard joseph, et de marie madeleine payelle son Epouse décédée, est décédée en la maison de son pere sise audit Wizernes et les declarant ont signés avec nous le present acte excepté le pere qui a déclaré n'avoir jamais scu signé après que lecture leur en a été faite, et le dit paris a aussi déclaré n'avoir jamais scu signé.

L'an mil huit cent sept le onze du mois de décembre neuf heures du matin, pardevant nous maire officier de l'Etat civil de la commune de wizernes département du pas de calais, canton de lumbré, sont comparu bernard joseph marlier agé de cinquante sept ans ménager pere de la défunte et jean mari paris agé de quarante huit ans voisin, tout deux domiciliés a wizernes, lesquels nous ont déclaré que le dix de decembre presente année six heures du soir, petronille josephe marlier agée de vingt cinq ans fille legitime de bernard joseph, et de marie madeleine payelle son Epouse décédée, est décédée en la maison de son pere sise audit Wizernes et les declarant ont signés avec nous le present acte excepté le pere qui a déclaré n'avoir jamais scu signé après que lecture leur en a été faite, et le dit paris a aussi déclaré n'avoir jamais scu signé

LjCleuet